

Nicolas Duvoux

Professeur de sociologie à l'Université Paris VIII – CRESPPA/LabToP

Interroger les choix collectifs en matière d'inégalités intergénérationnelles, comme y invite *France stratégie*, revient à reconnaître une des transformations les plus significatives de la pauvreté depuis quatre décennies. Concentrée sur les segments les plus âgés de la population au sortir de la seconde guerre mondiale, la pauvreté a diminué dans notre pays depuis quatre décennies mais elle s'est aussi et surtout déplacée sur les catégories les plus jeunes de la population.

La condition de précarité et d'incertitude qui caractérise la jeunesse et marque son expérience objective et subjective de l'entrée dans la vie adulte est accompagnée de fortes inégalités intragénérationnelles. Il apparaît même que, lorsque le coefficient Gini de la population est décomposé par tranches d'âge, **la jeunesse est la catégorie la plus inégalitaire de la population française**, ce qui appelle à la vigilance quant aux transformations structurelles des inégalités que pourraient connaître la société à mesure que ces catégories plus inégalitaires entreront dans l'âge adulte et prendront une part plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui à la construction de la vie politique, sociale et culturelle du pays.

Des contributions apportées au débat (Camille Peugny notamment) font apparaître le maintien d'inégalités sociales entre les catégories sociales à l'intérieur de la jeunesse, notamment à travers le système scolaire et l'absence d'intégration des jeunes dans la protection sociale de droit commun - avec leur exclusion, notamment, du Revenu de Solidarité Active, à quelques exceptions près (encadrées par des conditions d'accès extrêmement restrictives). En complément de ces perspectives indispensables pour comprendre la situation économique, sociale et politique de la jeunesse française contemporaine, nous voudrions insister ici sur deux aspects. Le premier vise à contribuer à affiner le diagnostic proposé sur la condition des jeunes dans la société française contemporaine ; le second vise à réfléchir aux réponses politiques qui peuvent être apportées à ces situations. La première partie porte donc sur les situations d'urgence sociale rencontrées dans les fractions les plus dominées de la jeunesse des classes populaires françaises contemporaines. La seconde porte sur la nécessaire prise en compte de ces situations spécifiques sans remettre en cause la nécessité d'un effort de rééquilibrage global de la redistribution française en faveur de la jeunesse en général et de la jeunesse des catégories populaires en particulier.

I. Exclusion, discriminations, ségrégation des fractions dominées de la jeunesse populaire

Les éléments de diagnostic relatifs aux inégalités entre diplômés et non-diplômés en termes de trajectoires professionnelles et d'accès à des positions et à des ressources sont désormais largement partagés, de même que les déterminants institutionnels de ces inégalités liés à l'éviction ou à la moindre protection de la jeunesse par les politiques publiques. Il est important, pour compléter ce diagnostic, de souligner à quel point certains segments des catégories populaires, les plus dominés, pâtissent des arrangements sociaux et collectifs qui prévalent dans notre société.

L'exclusion, de droit, de la protection sociale de la jeunesse, notamment les restrictions posées à l'accès au droit à un minimum social des moins de 25 ans, produit des effets transversaux au sein des différents segments de la jeunesse. Cependant, ce refus de la citoyenneté sociale à la catégorie de la jeunesse masque certains effets d'exclusion du droit des populations les plus marginalisées. En effet, en plus d'apporter des ressources à des ménages vulnérables du point de vue de leurs ressources, les minima sociaux, et le RSA en premier lieu, servent de point d'entrée dans tout un ensemble de droits sociaux, à l'accompagnement social, mais aussi à des formes subventionnées de l'accès à l'emploi que sont les

contrats aidés. Outre le manque de ressources, les segments les plus défavorisés de la jeunesse sont ainsi caractérisés par une exclusion de l'offre institutionnelle pour laquelle les droits sociaux sont la porte d'entrée. Cela contribue à accroître la fragilité sociale multidimensionnelle des **jeunes en errance**, population difficilement mesurable car précisément située en-dehors des cadres de protection sociale mais pour laquelle un consensus, forgé par les associations notamment, existe pour dire que le **“retard” dans sa prise en charge** a des effets d'aggravation des situations individuelles. Quand l'intervention se met en place, une fois les barrières d'âge dépassées, l'expérience de longue durée de l'absence de logement stable a produit des effets qu'une intervention de longue durée sera nécessaire pour pallier.

Outre ces mécanismes d'exclusion du droit, qui sont la marque la plus évidente de l'absence d'intégration de la jeunesse dans le système de protection sociale, certains éléments d'intervention publique produisent des effets que l'on qualifiera pudiquement de sous-optimaux. Il en va ainsi de la prise en charge de l'**Aide Sociale à l'Enfance** dont il est avéré que, malgré son coût important pour la collectivité, elle ne préserve pas les individus concernés d'une fragilisation durable de leur situation. Un quart des 121 000 sans-domicile-fixe que comptait la France en 2012 (INSEE, 2014) avait été placé en foyer d'accueil ou en institution, un constat stable au cours des années et des protocoles d'enquête mis en œuvre pour mesurer cet aspect de leur trajectoire biographique et institutionnelle.

Un autre élément important de la différenciation au sein de la jeunesse repose dans la prégnance des **discriminations ethno-raciales** (Enquête TeO, INED/INSEE) **ou envers les étrangers** (Défenseur des droits, 2016) en termes d'accès au logement ou à l'emploi. Le destin des jeunes dans la société dépend largement de leur capacité à accéder à l'emploi ou au logement. Or des discriminations reposant sur l'appartenance ethno-raciale frappent les populations racisées, c'est-à-dire appartenant à des groupes minoritaires, dans des proportions que l'appareil de la statistique publique française ne commence qu'à peine à discerner. La difficulté d'entrer sur le marché du travail, caractéristique de la condition de la jeunesse dans son ensemble, est ainsi radicalisée pour la partie de la population, française qui est racialisée. Les facteurs objectifs et subjectifs des discriminations se cumulent pour fragiliser ces segments de la jeunesse. En outre, les étrangers sont confrontés à de nombreuses discriminations juridiques ou dans les modalités concrètes de l'accès au droit. Cela conduit à des situations de marginalité radicale pour les plus vulnérables des étrangers et a des effets sur la composition de la population des sans-domicile-fixe. Ainsi, toujours parmi les 121 000 sans-domicile-fixe recensés par l'INSEE (chiffre qui exclut ceux qui se trouvent dans des communes de moins de 20 000 habitants ou qui n'ont consulté aucun service d'hébergement ou de restauration), se trouve un quart d'enfants (les étrangers sans-domicile-fixe ayant plus souvent des enfants à charge que ceux qui sont nés en France).

Enfin, articulées à ces discriminations ethno-raciales, il faut prendre en compte des formes de ségrégation territoriale et de concentration de la pauvreté dans les grands ensembles appartenant au périmètre de la politique de la ville. D'après le rapport 2014 de l'observatoire des zones urbaines sensibles (devenu observatoire de la politique de la ville), l'écart de ressources se creuse entre les Zones Urbaines Sensibles et le reste du territoire. Les jeunes y sont (avec les femmes, les moins diplômés et les immigrés) largement paupérisés : un sur deux y vit sous le seuil de pauvreté. Même à diplôme égal, un écart d'accès à l'emploi subsiste qui s'explique par des discriminations liées au lieu de résidence ou à l'absence d'informations pertinentes sur le marché du travail. Les diplômés français et issus de parents français vivant dans les quartiers populaires sont également touchés par une surexposition au chômage, ce qui laisse supposer une dimension territoriale de la discrimination, liée aux effets de la ségrégation spatiale à l'oeuvre dans la société.

II. Enjeux pour les politiques publiques

Ces constats appellent à suggérer **plusieurs pistes de réforme, dont certaines vont à rebours d'orientations retenues par les pouvoirs publics** depuis plusieurs décennies et la spécialisation croissante du traitement de la jeunesse par les politiques publiques.

Les premiers ont déjà été évoqués par certaines contributions au débat initié par France stratégie : outre une **rupture avec les barrières d'âge** qui excluent de droit la jeunesse de l'accès au droit, des **bons (vouchers) permettant l'accès à l'autonomie** devraient permettre de fluidifier la transition vers l'âge adulte et de favoriser les allers-retours entre les périodes de présence sur le marché du travail. Ainsi, le système de protection sociale s'adapterait à ce "nouveau risque" qu'est devenue la jeunesse et aux aspirations à plus d'autonomie des jeunes, autonomie aujourd'hui en France très largement maintenue sous perfusion des solidarités familiales, dont le caractère inégalitaire est solidement démontré.

Cependant, étant données les critiques récurrentes de "l'assistanat" et les frontières symboliques qui s'expriment à l'intérieur même des catégories populaires, avec la mise à distance des segments les plus marginalisés, ceux-là même qui doivent recourir à ces prestations, il semble illusoire de penser que la stratégie de consolidation et d'élargissement du périmètre de l'assistance opérée en France puisse changer la situation des jeunes générations dans la société française.

Si la résorption des exclusions de droit de la protection sociale (et principalement du RSA) est essentielle, deux leviers complémentaires peuvent être envisagés. D'une part, la résorption de l'exclusion de fait de l'indemnisation du chômage constitue une marge d'amélioration substantielle de la condition des jeunes. La prise en charge des primo-demandeurs d'emploi dans le cadre d'une **assurance chômage élargie** (au prix, sans doute d'un élargissement de l'assiette des cotisations et d'un plafonnement de l'indemnisation) permettrait d'intégrer la jeunesse à la structure dominante de la prise en charge des risques sociaux. Cela permettrait d'assurer une plus grande universalité de la couverture de la population. En même temps, cela légitimerait auprès des jeunes générations un système dont elles pourraient être tentées de se détourner, faute de pouvoir s'y insérer et en opérant ainsi des projections (pouvant devenir des prophéties auto-réalisatrices) ayant des effets délétères sur l'équilibre global de la protection sociale en même temps que sur l'acquisition d'une stabilité des revenus sur le cycle de vie pour les individus.

Le dernier aspect consiste à remettre en cause la distinction opérée entre les choix effectués et les choix par défaut. **Les choix par défaut** qui s'opèrent au détriment des jeunes, des femmes ou des populations racisées (avec des formes d'articulation de ces dimensions et d'aggravation quand elles sont associées au manque de qualification) dans les différentes dimensions de l'action publique **doivent être considérés comme des choix de politique publique à part entière** : la non-prise en compte de certains problèmes et/ou de certains intérêts ayant pour envers le maintien de positions de domination. Les conditions de l'accès à l'espace public des différentes populations (notamment à la participation électorale) sont elles-mêmes conditionnées par des inégalités de ressources et la non-prise en compte de celles-ci les conforte, par la médiation des institutions. L'absence d'action est une forme d'action, qui a pour caractéristique d'occulter à la fois ceux qui en sont les perdants et ceux qui en tirent bénéfice par la consolidation et/ou la non-remise en cause de leur position.